

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Chirurgiens-dentistes
- > Optométristes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Hygiénistes dentaires
- > Pharmaciens

## Modifications apportées à l'Attestation d'inscription

À partir du **20 novembre 2023**, l'Attestation d'inscription fait peau neuve. Ce document temporaire d'admissibilité présenté par la personne assurée aura un nouveau visuel. Vous trouverez un exemple de ce nouveau visuel en [annexe](#).

Voici les principaux changements :

- L'Attestation d'inscription n'est plus imprimée sur du papier filigrane et ne contient plus d'hologramme.
- Un code-barres a été ajouté afin de diminuer les risques de falsification et de contrefaçon.
- Un cachet circulaire *DOCUMENT OFFICIEL, RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC*, en noir et blanc, a été ajouté en haut à droite.
- La section *MESSAGE* a été modifiée et déplacée au milieu de la page.
- La signature du document, en bas à gauche, est au nom du directeur du Centre de relations avec la clientèle.

Selon votre profession, le *Guide de facturation – Rémunération à l'acte* et le *Manuel des pharmaciens* seront modifiés en conséquence.

À partir du **20 novembre 2023**, il y aura une période de transition de **45 jours**, durant lesquels l'ancienne version et la nouvelle version de l'Attestation d'inscription pourraient vous être présentées.

### Rappel

Demandez à la personne assurée de signer l'Attestation d'inscription si sa signature est manquante.

Vous pouvez valider l'admissibilité de la personne assurée en saisissant le numéro d'assurance maladie inscrit sur l'Attestation d'inscription dans le service en ligne Vérification de l'admissibilité. Pour les pharmaciens, la vérification de l'admissibilité de la personne assurée se fait en temps réel lors de l'envoi de la demande de paiement à la RAMQ.

## Annexe – Attestation d'inscription



ATTESTATION D'INSCRIPTION



0 05 0000 0000 00 000000 0

Pierre Untel  
Adresse  
Ville, Code Postal



Veuillez détruire l'attestation dès que vous aurez reçu votre carte.

### Message

Ce document vous permet de recevoir des soins de santé au même titre que votre carte d'assurance maladie. Conservez-le pour votre usage personnel et exclusif jusqu'à la date d'expiration qui y figure. Si vous bénéficiez du régime public d'assurance médicaments, ce document sera accepté à la pharmacie. Seul le professionnel de la santé à qui vous présentez ce document peut le reprographier, avec votre autorisation.

Important : vous devez signer ce document avant de l'utiliser.

<b>Numéro d'assurance maladie</b>	<b>Prénom et nom</b>
UNTP 0000 0000	Pierre Untel
<b>Date de naissance</b>	<b>Date d'expiration</b>
0000 00 00	00 mois 0000

La présente attestation certifie que la personne nommée ci-dessus est dûment inscrite à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Directeur du centre de relations avec la clientèle

Jonathan Lemelin

Signature de la personne assurée